

Japon : Sur la voie du Nucléaire

Depuis la promulgation de la Constitution de 1946, l'article 9 du texte qui prohibe toute force armée à caractère offensif, a toujours été interprété dans son sens le plus restrictif.

L'article 9, le récurrent dilemme

En matière de nucléaire, les différents cabinets qui se sont succédés se sont conformés à trois principes: Ne pas posséder, ne pas fabriquer, ne pas introduire, qu'ils ont considéré comme une conséquence normale du texte constitutionnel.

Depuis des mois, voire des années, le débat politique japonais s'était recentré sur une crise économique et financière qui n'en finissait pas même si le "Mondial" de football l'avait un temps occultée. Le 11 septembre aidant, le défi terroriste aux structures étatiques n'avait pas épargné un Japon désormais menacé sur deux fronts: L'économique et le politique. Le gouvernement japonais n'avait donc pas d'autre choix que de mettre en œuvre les moyens de satisfaire à son obligation de solidarité avec l'ensemble des puissances, notamment avec la première d'entre elles, les Etats-Unis auxquels le lie sur le plan stratégique, le traité de sécurité de 1960. Or, pour la première fois, l'article 9 de la constitution nipponne, jusqu'ici objet de débats théoriques, devenait un réel obstacle à la concrétisation du traité. Fallait-il ou non que les forces d'autodéfense japonaises participent directement sur le terrain à la lutte contre AL Qaïda?

Nouvelle Interprétation de l'article 9 plutôt que Révision

Le gouvernement Japonais de M. Koïzumi, au terme d'un débat interne opta pour une interprétation plus laxiste de l'article 9 en envoyant en Afghanistan un contingent des forces d'autodéfense, mais seulement logistique et humanitaire et non combattant. Il n'en demeurait pas moins que, contrairement à ce qui s'était passé en 1990 pour la guerre du golfe, des militaires japonais avaient été envoyés sur un théâtre d'opérations à l'étranger.

Depuis le début de 2002, la situation a encore évolué. L'analyse du Premier Ministre Koïzumi a du prendre en compte la montée en puissance plus rapide que prévue de la Chine, la menace latente en provenance de Corée du Nord, l'élasticité des garanties américaines en matière de sécurité; d'où quelques déclarations retentissantes du directeur du secrétariat général du Premier Ministre (rang de ministre) et de son adjoint (rang de secrétaire d'état) que la presse japonaise n'a pas manqué de relever comme un virage à 180° de la politique suivie jusqu'ici par tous les prédécesseurs de M. Koïzumi. De l'interprétation plus laxiste de l'article 9 en matière d'utilisation des forces armées à des déclarations remettant en cause les trois principes non nucléaires auxquels les gouvernements précédents s'étaient tenus non sans parfois une certaine hypocrisie, il existait bien un revirement de la pratique politique. Le gouvernement de M. Koïzumi encourt le risque de voir un électorat attaché au pacifisme sanctionner une nouvelle interprétation constitutionnelle qui masquerait une révision de fait.

Trois mesures concrètes

A la fin du mois de Juin 2002, le parlement japonais a approuvé trois mesures d'urgence, destinées à fixer le cadre de la réponse militaire du Japon à une attaque sur le territoire nippon ou à une menace d'attaque. Ces mesures sont censées clarifier ce que les forces d'autodéfense sont autorisées à faire au Japon pour défendre le Japon. Il est évident que ces textes législatifs reposent sur une réalité incontournable. Tandis que le Président Bush semble préparer les Etats-Unis à une frappe contre l'Irak, il devient de plus en plus évident que l'autre extrémité de l'axe du mal, la Corée du Nord se sent visée. Les Japonais savent que toute action préventive de Pyongyang commencerait au Japon. On se souvient de la démonstration de leurs capacités de frappe par les Nord-Coréens, lorsqu'en 1998, ils lancèrent un missile Taepodong par dessus l'île japonaise du Honshu en essayant de faire croire qu'il s'agissait d'un satellite.

Les déclarations péri gouvernementales de remise en cause du statut non nucléaire du Japon ne signifient pas que le Parlement nippon est prêt à passer outre la grande majorité de l'opinion publique. Dans tous les cas, les experts s'accordent pour estimer, qu'une fois le débat lancé, son aboutissement demanderait au moins dix ans. Certes, le Premier Ministre n'a jamais caché qu'il était pour la révision de la constitution, mais il a également déclaré que pendant sa mandature, cette révision n'était pas à l'ordre du jour.

Jean-Claude Courdy